

ENCADREMENT DES JEUNES MEMBRES DU 2TMC

Les membres mineurs du 2TMC bénéficient d'une séance spécifique et ont accès aux séances communes (adultes et jeunes) :

Séance spécifique :

SAMEDI 14h00 à 15h30, salles du 1^{er} étage. Hors vacances scolaires.

Séances communes :

LUNDI 20h30 à 22h30, salles du 1^{er} étage.

MARDI 20h30 à 22h30, salles du 1^{er} étage.

MERCREDI 10h00 à 12h00, salle du 1^{er} étage.

MERCREDI 18h30 à 20h30, salle du 1^{er} étage.

MERCREDI 20h30 à 22h30, salles du 1^{er} étage.

VENDREDI 21h00 à 23h00, gymnase.

Il est convenu entre le jeune et ses parents d'une part et les membres du bureau du 2TMC d'autre part les règles et mesures suivantes :

1/ arrivée à la salle ; départ de la salle pour les séances du Mercredi matin et du Samedi après-midi :

☐ SEUL

(cette option dédouane le 2TMC de toute responsabilité concernant la surveillance et l'encadrement du jeune au sortir de la salle).

☐ OBLIGATOIREMENT ACCOMPAGNÉ D'UN DE SES PARENTS OU D'UN ADULTE MAJEUR DÉSIGNÉ PRÉALABLEMENT PAR LES PARENTS*.

Le responsable de la salle doit être informé par l'adulte qui accompagne le mineur de leur arrivée.

2/ pour les autres séances :

Compte tenu des horaires de ces séances, le Club demande à ce que le jeune soit accompagné par un adulte majeur.

Le responsable de la salle doit être informé par l'adulte qui accompagne le mineur de leur arrivée.

En fin de séance, le jeune ne pourra pas quitter la salle sans la présence d'un de ses parents ou de l'adulte responsable. Ces derniers sont tenus de venir rechercher le jeune dans la salle et non à l'extérieur de celle-ci, à l'heure prévue de fin de séance.

Toute modification éventuelle (arrivée plus tardive, départ plus précoce, accompagnement par un autre adulte...) devra faire l'objet d'une information par appel téléphonique ou SMS à JEAN-MICHEL pour la séance du Samedi (06.52.45.46.01) ou ALEXIS (06.30.33.71.85) pour les autres séances.

2/ tenue exigée :

Short ou pantalon de sport, tee-shirt, chaussures de sport spécifiques.

3/ comportement, discipline :

Le jeune ne pourra sortir de la salle qu'avec l'accord de l'adulte encadrant la séance d'entraînement. Il devra prévoir d'apporter de quoi boire, car le motif de se rendre aux toilettes pour boire sera considéré comme irrecevable.

Dans la salle, le jeune devra faire preuve de respect des autres et d'écoute. Le téléphone portable ne pourra pas être utilisé durant la séance.

Tout manquement aux règles indiquées ci-dessus pourra faire l'objet d'une décision disciplinaire par le Bureau du 2TMC, pouvant conduire à l'exclusion du jeune en cas de faute grave ou de manquements répétés.

Morigny, le

IDENTITE DU JEUNE MEMBRE DU 2TMC :

NOM..... :

PRÉNOM..... :

DATE DE NAISSANCE..... :

* Nom et prénom de l'adulte majeur désigné éventuellement par les parents pour l'accompagner (barrer si sans objet) :

NOM..... :

PRÉNOM..... :

TÉLÉPHONE..... :

Coordonnées d'au moins un des parents :

NOM..... :

PRÉNOM..... :

TÉLÉPHONE..... :

SIGNATURE :